

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 décembre 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: center;">Date de la convocation : 02 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Date d'affichage : 02 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Vote : Pour : 21</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p> <p style="text-align: center;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21	<p style="text-align: center;">L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Béatrice THOMAS donne pouvoir à Jean BOUCHER, Danielle ROLLAND donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS</p> <p>Absent : Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	21					

OBJET : Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 sur le budget principal

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de réception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_109_2024-DE

A G E D I

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Sur le budget principal de l'exercice 2024, il a été budgétisé la somme de 2 886 500.53 € (hors dépenses de remboursement du capital des emprunts, dépenses imprévues, opérations patrimoniales et opérations d'ordre.) Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose d'appliquer la somme maximale de 721 625.13 €.

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de réception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_109_2024-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses des opérations suivantes :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT			
OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	AUTORISATION
019 - Acquisitions foncières	21	2111	750,00 €
020 - Equipement cinéma	21	2188	250,00 €
031 - Maison de la Faune	21	2188	2 125,00 €
	23	2313	750,00 €
034 - Ecole JJ Trillat	21	21312	19 500,00 €
		2128	750,00 €
050 - Cimetière	21	21316	2 285,00 €
20770 - Eglise de Chastel-sur-Murat	21	21318	500,00 €
081 - Aménagement gymnase	21	21314	78 750,00 €
10 - Valorisation biens de sections	23	2315	70 000,00 €
131 - GR et améliorations bâtiments communaux	21	21318	17 125,00 €
132 - GR Voirie et Mise en accessibilité	23	2315	6 250,00 €
134 - Acquisition matériel outillage mobilier	21	21841	8 750,00 €
145 - Matériel roulant	21	2158	2 750,00 €
15 - Réhabilitation bâtiment Mairie	23	2313	116 250,00 €
86 - Entrées de Murat	20	2031	25 000,00 €
153 - Réseaux électriques	20	2041582	2 132,13 €
154 - Eclairage Rocher de Bonnevie	20	2041582	3 375,00 €
160 - Développement du Parc de la Croix-Jolie	21	2128	20 500,00 €
		2188	10 750,00 €
	23	2313	15 000,00 €
172 - Cœur de ville	204	2041582	5 000,00 €
	21	2188	6 250,00 €
	23	2315	138 750,00 €
22 - Piscine municipale	21	21314	5 800,00 €
		2158	1 250,00 €
		2188	1 250,00 €
28 - Eglise NDO	23	2313	250,00 €
29 - Halle	23	2313	750,00 €
90 - Crèche municipale	23	2313	43 750,00 €
	21	2188	875,00 €
91 - Internats du collège	21	21314	2 125,00 €
	23	2313	500,00 €
92 - Sécurité	21	2188	14 825,00 €
93 - Dépollution terrain rue du stade	21	2128	96 708,00 €
TOTAL			721 625,13 €

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


 Le Maire,
 Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de reception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-DE_109_2024-DE
A G E D I